

**Association de hockey mineur de
Drummondville**

Saison 2021-2022



RESPECT – PLAISIR – DÉPASSEMENT

Remis aux gérants récréatifs

NOVEMBRE 2021

(Règlements et guide)

Tournois

Hockey Estrie a institué un tableau indiquant le nombre de tournoi obligatoire dans la région Estrie et le nombre maximal qu'une équipe peut faire selon sa division.

Division	Festivals	Tournois	Estrie obligatoire	Extérieur Estrie Facultatif
Pré-Novice	3	0	1	2
	Tournois/ festivals			
Novice	3		1	2
Atome		4	1	3
Pee-wee		4	1	3
Bantam		4	1	3
Midget		4	Libre	Libre
Junior		4	Libre	Libre
Féminin		4	Libre	Libre

Il est à noter que les séries débuterons **fin février 2022** pour toutes les catégories. S'il y a une possibilité que votre équipe s'inscrive dans un tournoi après la date du **12 février**, vous devez tout d'abord avoir l'approbation du CA.

Composition du cartable de l'équipe

- 1) Formule d'enregistrement d'équipe (T-112) signé par les joueurs et personnel de banc
- 2) Permis de tournois (Papiers officiel de Hockey Québec)
- 3) Calendrier de saison (cédule)
- 4) Feuilles roses des (5) cinq dernières parties seulement
- 5) Copie des Règlements de la Ligue
- 6) Veiller à ce que chacun des joueurs soit avisé des pratiques, parties et tournois. De plus, il doit fournir un horaire détaillé, la liste des joueurs et personnels de l'équipe incluant des coordonnées pour communiquer avec eux

IMPORTANT : Pour pouvoir récupérer votre cartable d'équipe, le gérant doit avoir en main tous les chèques au montant de **\$125.00** postdaté en date du **31 mars 2022** fait au nom du **Drummondville Olympique**, est exigé pour les chandails prêtés aux joueurs, montant qui sera récupéré par votre gérant(e), afin de couvrir le remplacement du chandail perdu ou abimé si non retourné en fin de saison. Inscrire sur le chèque le nom de l'enfant, son équipe, et son # de chandail est OBLIGATOIRE.

Informations générales

L'AHMD a statué que le maximum pour une cotisation au fond d'équipe par joueur, est de **+/- 250.00\$** (Prendre en considération le nombre de joueurs formant l'équipe). **Ces fonds doivent être utilisés pour les jeunes seulement.**

Le gérant a l'entière responsabilité de présenter une liste des tournois auxquels l'équipe participera au coordonnateur et le registraire au plus tard le **31 octobre 2021** afin que le coordonnateur puisse produire les horaires des parties et pratiques en respectant l'horaire des tournois de chacun afin d'éviter de nombreux changements lors de la période des tournois. La collaboration de toutes les équipes de chacune des catégories est nécessaire afin d'atteindre ce but.

Il est **OBLIGATOIRE** de faire lire et signer le code d'éthique à vos, **entraîneurs, joueurs** ainsi qu'à vos **parents**. Vous les trouverez sur notre site web dans la section « documentation ». Ces codes d'éthique sont une gracieuseté d'Hockey Québec. Une fois le code rempli, ne pas mettre les feuilles dans le cartable mais les garder à la maison pour alléger le cartable pour le registraire de vos tournois.

Il est obligatoire de faire remplir la fiche médicale du joueur par le parent et de conserver les fiches dans le cartable.

Nouveau : pour le midget et junior, vous devez faire lire et signé le document « politique AHMD sur le renforcement au respect » qui est sur notre site web. Une fois la politique remplie, ne pas mettre les feuilles dans le cartable mais les garder à la maison pour alléger le cartable pour le registraire de vos tournois.

Régistration (T112)

M. Steve Vincent Coordonnateur et registraire de l'AHMD, s'occupe d'inscrire les équipes auprès de la région Estrie et de Hockey Canada et/ou toute autre tâche connexe à la régistration, règlementation, registre des parties, joueurs affiliés, suspension, rapport de blessure et autres. La façon la plus simple pour le rejoindre est par courriel : coordonnateur@hockeydrummondvill.com

Vous avez 7 jours après la création de votre équipe pour remplir le fichier Excel (T112) d'enregistrement avec TOUTES les informations et de le faire suivre par courriel au registraire.

Vous avez jusqu'au **10 janvier** minuit pour libérer un joueur de votre T112. (Hockey Québec 5.8.3)

Vous avez jusqu'au **15 janvier** minuit pour ajouter un JA (joueur affilié) à votre T112 (Hockey Québec 5.6.5)

Vous avez jusqu'au **10 février** minuit pour ajouter un JO (joueur officiel) à votre T112 (Hockey Québec 5.3.4)

Pour toute modification, vous devez faire la mise à jour dans votre fichier EXCEL et par la suite le retourner via courriel au registraire. Vous devez mentionner dans votre courriel un résumer des changements effectués pour accélérer le processus de mise à jour dans le système informatique HCR. (Hockey Canada Registry)

Personnel de banc : La formation « Respect & Sport, leader d'activité » pour TOUT personnel de banc est obligatoire depuis la saison 2018-19. De plus, tout personnel de banc doit suivre la formation « Retour au Jeu » dû à la Covid-19. Chacun des membres doit avoir fait la formation **AVANT** votre premier tournoi OU le **31 décembre**. Cette procédure est valide pour TOUTES les équipes (MAHG à Junior).

Sur le T112, le groupe d'entraîneur est formé d'un (1) entraîneur chef et de deux (2) entraîneurs adjoints maximum. Un maximum de deux (2) « personnel de banc » est accepté pour **un total de 5 responsables**.

Le gérant ne compte pas pour un personnel de banc et n'est pas obligé de suivre la formation « respect et sport, leader d'activité » **SAUF** s'il désire être derrière le banc. Alors le gérant aura 2 titres, par exemple « préposé aux bâtons/gérant » et il fait partie du groupe des 5 préposés.

Selon le règlement 3.6 d'Hockey Québec, une équipe doit obligatoirement avoir **un responsable sécurité (PSSH) parmi le groupe de personnel de banc et ce dernier doit toujours être derrière le banc à toutes les parties.**

Hockey Estrie exige depuis la saison 2019-20 d'avoir au minimum 2 PSSH sur le T112 de chacune des équipes. La raison est que si jamais le PSSH normalement d'office ne peut pas être présent lors d'une partie, l'équipe aura un remplaçant avec la compétence nécessaire.

Manteaux ou accessoires vestimentaires

Collection vestimentaire présentée par l'AHMD est disponible au Canadian Tire pour tout achat de vêtements, manteaux, tuques, et autres accessoires vestimentaires avec le logo de l'association.

Les logos sont la propriété de l'association et vous devez avoir notre autorisation avant de pouvoir l'utiliser.

Rabais de 10% sur la facture du Canadian Tire avec présentation de votre facture d'inscription au hockey mineur via le Drummondville Olympique. Le rabais pour une équipe sera également de 10% sur le montant total avant taxe et pour ce faire vous devez envoyer un courriel à coordonnateur@hockeydrummondville.com

Si vous voulez un article vestimentaire qui n'est pas en inventaire au Canadian Tire, communiquer via courriel à coordonnateur@hockeydrummondville.com

Aucun autre logo que celui de l'association ne peut être ajouté.

Si vous voulez afficher un commanditaire, vous devez communiquer avec M. Steeve Vincent car il y a une certaine procédure à suivre. coordonnateur@hockeydrummondville.com

Conseil : ne pas indiquer la catégorie et le # de chandail du joueur sur les vêtements. La raison est que la saison suivante le joueur risque de ne pas avoir le même # de chandail et ne sera peut-être pas dans la même catégorie.

Pour toutes autres questions à ce sujet, veuillez acheminer vos questions par courriel à coordonnateur@hockeydrummondville.com

BONNE SAISON À TOUS!